

Image not found or type unknown



Partage après décès des biens communs et successoraux

Par **dukdepadoue**, le **16/01/2008** à **17:08**

le père est décédé. Reste son épouse et ses 2 enfants.
Sur quoi sera taxé le droit de partage de communauté et successoral ? (biens communs ou biens commun divisé par 2 , sur les biens successoraux uniquement ?
je suis un peu perdu.
Merci de votre aide.